

Valoriser les espaces publics ruraux

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Une démarche collégiale

L'espace public représente l'ensemble des lieux accessibles à tous et gérés par la collectivité : places, abords d'équipements, parcs ou tout simplement rues.

La valorisation de ces biens communs est primordiale afin de créer des lieux de vie qualitatifs, représentatifs de notre territoire.

En amont de tous travaux, il convient de se poser les bonnes questions avant d'agir :

- pourquoi aménager, est-ce vraiment nécessaire ?
- quelles ressources mobiliser ? Celles nécessaires pour répondre aux besoins d'expertise en aménagement du territoire (paysagisme, urbanisme, architecture), en ingénierie (bureaux d'études), en communication (animation et concertation) ?
- quelles sont les étapes dans les démarches et à quel coût ?

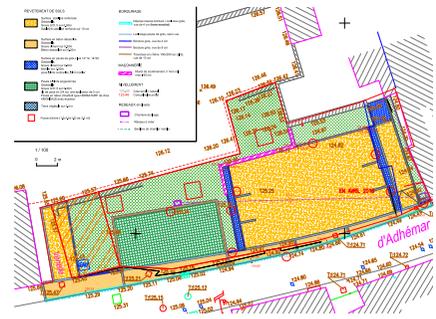


Une valorisation de centre bourg portée par un aménagement qualitatif de l'espace public (Marines).

Une approche globale est indispensable afin de valoriser l'existant et d'intégrer toutes les contraintes. Même les plus petits espaces nécessitent réflexion et professionnalisme. Une simple consultation d'entreprises ou un devis ne font pas un projet. La démarche répond à des étapes bien précises qui invitent le maître d'ouvrage à définir ses besoins, ses objectifs et son budget.



Les intentions d'aménagement définies en phase esquisse.



La traduction opérationnelle en phase projet.



Les travaux réalisés (Evecquemont).

Les étapes pour mener son projet

Se faire accompagner et former une équipe

Pour poser un premier diagnostic et définir les grandes intentions, la commune (le maître d'ouvrage) peut bénéficier de l'appui du Parc naturel régional du Vexin français et des CAUE 78 et 95 dans cette étape primordiale. Cette démarche collégiale permet de rédiger un programme, de définir un budget et de se renseigner sur les subventions possibles.

La commune sera alors orientée vers un professionnel de l'aménagement (maître d'oeuvre). Selon la nature de l'opération, il s'agira d'un paysagiste concepteur*, d'un architecte ou d'une équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de définir, avec cette collaboration, une ou plusieurs options d'aménagement, de préciser le coût des travaux et de prévoir un calendrier.

Engager les travaux

Une fois le projet validé, le professionnel traduit techniquement les éléments du programme et les intentions. Cette étape permettra de choisir les entreprises chargées des travaux puis d'accompagner leur réalisation.

* Le paysagiste concepteur, allié de votre projet

Le paysagiste concepteur exerce ses compétences pluridisciplinaires au service des collectivités dans les domaines du paysage, de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme. Il accompagne les projets par la concertation avec l'ensemble des acteurs (Parc naturel régional du Vexin français, élus, architecte des bâtiments de France, entreprises, habitants, ...). Quelle que soit l'échelle de son territoire d'intervention, il établit avant tout un diagnostic et dégage les possibilités techniques les plus adaptées. Il définit et réalise les documents de présentation (textes et images) des avant-projets et projets finalisés, et vérifie l'adéquation entre ces derniers et les réalisations.

Le temps et l'investissement

Un aménagement d'espace public représente toujours un investissement financier important. La commune est parfois amenée à envisager un phasage reposant sur plusieurs tranches d'étude et de réalisation (tranche ferme et optionnelle). C'est également un investissement de temps. Le délai pour une opération de voirie, entre les réflexions préalables et le début des travaux est bien souvent supérieur à 24 mois. Il faut compter ensuite, selon la complexité du projet, environ 1 mois de travaux par tranche de 100 000 euros HT. Les plantations se feront elles souvent de façon décalée, en période de repos de végétation en automne ou en fin d'hiver.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr



Valoriser l'espace public rural dans le Vexin, c'est...

Affirmer une identité locale

Nos espaces publics s'appuient souvent sur des compositions héritées d'époques anciennes, liées à des mutations plus lentes qu'en coeur d'agglomération. L'identité locale repose sur une certaine forme de **simplicité et de sobriété**.

L'aménagement doit s'inscrire dans une continuité de l'existant :

- par le choix du mobilier et des matériaux utilisés (couleur, matière, aspect) ;
- par la place dévolue aux espaces verts ;
- par la plantation de formes et d'espèces végétales adaptées.



Une identité locale affirmée par la sobriété de l'aménagement et la qualité des matériaux (Wy-dit-Joli-Village).

Remettre la nature au cœur du projet

- Eviter autant que possible la minéralisation des sols et transformer des surfaces imperméables en espaces verts.
- Accepter de remplacer certains aménagements existants vieillissants et parfois envahissants (nécessitant beaucoup de taille d'entretien) au profit de compositions paysagères avec des végétaux au port adapté au contexte, affichant une plus grande diversité propice à la biodiversité et obtenir un résultat esthétique tout au long de l'année.



L'équilibre entre le végétal et le minéral contribue à la valorisation de l'espace public (Longuesse).



La sobriété de l'aménagement, simple tonte différenciée, participe à l'harmonie du lieu (Frémainville).



La fontaine du village remise en eau devient marqueur du petit patrimoine rural (Maudétour-en-Vexin).



Un espace public plus apaisé aux abords de l'école rendu possible par le partage de l'espace entre véhicules et piétons (Vétheuil).

Comprendre qu'il est parfois «urgent de ne rien faire»

Une vue pittoresque sur l'église, la présence d'un calvaire, le ruisseau, un arbre au port remarquable caractérisent un lieu que parfois les habitants ne perçoivent plus.

Le regard extérieur d'un professionnel permet de révéler ces qualités, cette évidence du «déjà là» qu'il convient de conserver et de valoriser.

Aménager est alors souvent une question de simplification et de réorganisation de l'espace public, plutôt que d'ajout d'éléments qui risque de perturber la lecture du lieu. La benne est-elle au bon endroit ? l'installation de jardinières fleuries est-elle nécessaire alors que l'architecture et les structures végétales existantes confèrent déjà au lieu un attrait indéniable ? Peut-on utiliser moins de mobilier sur l'espace public ?

Promouvoir des espaces plus apaisés et accessibles à tous

- Aménager davantage d'espaces publics dédiés aux piétons qui valorisent l'image de la commune : place, placette, parvis, liaison douce... notamment aux abords des bâtiments publics (école, mairie, église, salle communale...).
- Favoriser la polyvalence des lieux. Si des usages multiples sont conciliables (piéton, voiture) et se font en toute sécurité, elle doit se traduire par un espace plus partagé (type zone de rencontre, limitée à 20 km/h).
- A chaque nouvel aménagement, veiller au respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette mise en conformité, indispensable, ne doit pas se faire pour autant au dépend d'une démarche qualitative globale.



L'identité du Vexin français est le résultat d'une fusion entre une longue et riche histoire, un patrimoine naturel et bâti exceptionnel. La valorisation de ses espaces publics passe à la fois par le respect de cet héritage identitaire tout en promouvant une amélioration constante du cadre de vie de ses habitants.

■ Associer usages et images

Les dispositifs techniques routiers (chicanes, ralentisseurs, écluses...) sont parfois indispensables. Leur seul objectif est la réduction de vitesse et leurs mises en place répondent à des règles très normées. Pour évoluer efficacement vers une conduite apaisée, ces dispositifs doivent toujours être associés à l'amélioration du cadre de vie et la recherche d'identité.

Partager l'espace

Dans un centre ancien aux emprises limitées, la voie et les trottoirs s'associent, sous la forme ici d'une venelle. L'espace est partagé et le piéton est prioritaire.

La présence de massifs en bords de voie améliore le cadre de vie des habitants : elle agrémente amplement le paysage de la rue, permet de réguler les eaux de ruissellement, et invite les automobilistes à ralentir (Frémainville).



L'identité, même dans les détails



Les cassis en pavés (non autorisés sur voie départementale), sont à la fois très efficaces et adaptés au contexte rural (Frémainville).



Pour une meilleure intégration, un dispositif technique, tel le plateau, peut s'associer avec des matériaux nobles (Villers-en-Arthies).

Favoriser une conduite apaisée dans mon village

N°2

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Sécurité et cadre de vie

Le Parc naturel régional du Vexin français est un territoire rural où l'usage de la voiture est prépondérant.

Au trajet pour accéder à un service ou exercer son activité, se superposent ceux des flux de transit qui «traversent» les communes.

Parallèlement aux enjeux de mobilité rurale (covoiturage, transports en commun, véloroute...) se pose concrètement aujourd'hui celui de la sécurité de nos traversées de village.



Le changement de revêtement au niveau du carrefour incite à ralentir. Il s'inscrit, par le choix des matériaux et l'accompagnement végétal, dans l'identité du village (Maudétourt-en-Vexin).

Avec la bonne démarche d'analyse et de projet, les aménagements peuvent à la fois participer à la mise en valeur de nos territoires vexinois et réussir l'évolution vers une conduite apaisée.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Tout commence par le diagnostic

Les problématiques de vitesse renvoient à des thématiques plurielles faisant référence à la morphologie de la route (largeur, tracé...), à ses équipements (signalisations, éclairage...), à sa fréquentation (voie départementale ou communale...) mais aussi au ressenti des usagers. On peut cependant recenser des enjeux communs associés à des séquences spécifiques de la traversée et qui appellent des réponses adaptées au contexte de nos villages :

← Entrée de ville : la transition entre la route de campagne et la rue n'est parfois pas suffisamment marquée. Un « effet de porte » indiquant l'entrée dans l'espace habité inciterait les automobilistes à adapter leur comportement.

← Zone de transition : il s'agit bien souvent des secteurs à l'habitat discontinu ou en retrait de la route. La voie est encore large et il y a peu d'évènements permettant de créer un signal fort pour les usagers. Dans cet environnement monotone, l'automobiliste se projette souvent en accélérant vers la fin de la séquence sans prêter attention au contexte.

← Centre bourg : lieu où se concentrent services et commerces. Les difficultés sont surtout liées à l'organisation de l'infrastructure (voies étroites, peu d'emprise, bâti dense et proche de la chaussée,...). Des points de conflits liés au partage de l'espace disponible pour chacun des usagers sont souvent observés.

Un aménagement adapté au contexte

L'objectif est double :

- Rechercher l'**adéquation entre infrastructure et environnement** de façon à ce que le conducteur adapte sa conduite intuitivement. Beaucoup de situations dans une traversée de village influencent déjà notre comportement au volant et un aménagement bien adapté au contexte est toujours plus efficace.
- Conforter les caractéristiques esthétiques et qualitatives de l'environnement par le respect de sa composition et l'utilisation de composantes identitaires du paysage vexinois (matériaux et végétation).

Séquencer une traversée



L'animation d'une traversée participe à maintenir la vigilance sur des tronçons rectilignes. Le maintien des alignements d'arbres de cette zone pavillonnaire crée l'identité de cette séquence et réduit également l'emprise visuelle souvent propice à la vitesse (Omerville).

Mettre en avant les lieux de vie



Le plateau ralentisseur est associé à l'arrêt de bus traité de façon qualitative. Le plateau est ici lu comme partie intégrante d'un espace de vie et invite à ralentir davantage (Guiry-en-Vexin).

Créer un seuil

L'efficacité du passage en écluse, avec une voie centrale, est renforcée par l'effet de porte initié par la verticalité des arbres et le corps de ferme. Il convient comme ici de privilégier les aménagements qui confortent la composition de la voie, un axe symétrique autour duquel s'organise le paysage et d'éviter les solutions de type « chicanes » qui déstructurent visuellement la perception (Arthies).



Temporiser les flux



A proximité d'une zone de stationnement, l'emplacement du plateau entre les deux accès permet de temporiser le flux de véhicules et s'inscrit, par le choix du revêtement, dans la continuité de l'aménagement du parking (Chaussy).

- ✓ Le comportement du conducteur est guidé par son interprétation de ce qu'il perçoit dans son champ visuel. Ces informations sont liées à la fois :
- à la nature même de l'infrastructure (signalisation, largeur de chaussée, géométrie de la route, mobilier de sécurité).
 - à la lecture du paysage environnant (le bâti, la végétation, le relief, les matériaux).

■ Piétons et vélos, itinéraires partagés

Exemples de voies vertes



Le sol stabilisé est roulant, la largeur (3 m) permet la double circulation des vélos et des piétons, la sécurité vis-à-vis des automobilistes est assurée (séparation de la route et intersections) par les clôtures en bois, la végétation et la distance par rapport à la chaussée (Liaison entre Sagy et Saillancourt).



Malgré l'usage d'un revêtement capable de supporter des véhicules lourds, la double bande de roulement séparée par une bande en herbe permet de conserver à cette voie l'aspect d'un modeste chemin rural (Théméricourt).

Accueillir les vélos

La présence d'itinéraires de cyclo-tourisme mais aussi le développement de la pratique cyclable utilitaire favorise l'augmentation des deux-roues motorisés ou non dans les villages. Leur stationnement ou consigne doivent être prévus, et notamment à l'abord des commerces ou des gares.



Consigne destinée aux vélos à assistance électriques à proximité de la gare (Us).



Supports vélo discrètement implantés au pied d'un Monument Historique (Château de Saumur).

Pour aller plus loin :
 Développement des itinéraires cyclo de loisir-tourisme : Avenue verte London-Paris, Seine à vélo, voie verte de la vallée de l'Epte, Boucles du Vexin, itinéraires VTT.

Développement des itinéraires de randonnée : GR et PR.

Partenaires : La Région, le PNR, les Départements, les intercommunalités et leurs institutions touristiques, les fédérations et associations de randonnée.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Mettre en valeur les circulations douces

N°3

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Se déplacer sans voiture

Si les déplacements sur le territoire restent dépendants de l'automobile, les moyens non motorisés émergent de plus en plus dans nos modes de vie. Ils font partie des activités de loisir prisées et le territoire rural du Vexin français, par la qualité de ses paysages et de son patrimoine, offre un vaste terrain de jeu, tant pour ses habitants que pour les visiteurs.



La coulée verte, liaison douce réalisée en 2011, permet aux habitants de relier le fond de vallée qui concentre les commerces et la mairie au centre ancien où se trouvent l'école et l'église. Elle est également empruntée par l'itinéraire du GR2. (Oinville-sur-Montcient).

La trame ancienne des sentes et chemins offre déjà aux habitants des circulations douces privilégiées pour la promenade, les trajets quotidiens vers les services, les commerces, les gares et les villages voisins. Elle doit être mise en valeur, entretenue et complétée.

A l'échelle communale et intercommunale, la mise en place d'une stratégie et la réalisation d'aménagements permettent de conforter les circulations douces et d'encourager de nouveaux usages.



■ Un réseau existant à préserver et renforcer

La trame existante de sentes et chemins ruraux constitue une armature pour le développement des modes de circulation doux dans nos villages. Un diagnostic préalable est nécessaire avant de projeter des aménagements pour mettre en valeur, connecter, sécuriser ou compléter ces voies :

- **Recenser et cartographier** l'ensemble des sentes et chemins, identifier les déprises et discontinuités dans la trame, les centres d'intérêt à relier et d'éventuelles zones à sécuriser.
- **Solliciter les conseils du Parc naturel régional du Vexin français** pour toute question concernant la mise en valeur ou la création de voies douces. Si ce n'est pas déjà fait, la création d'un sentier du patrimoine permettra la valorisation de certains chemins et du patrimoine de la commune.



Halte commentée du sentier du patrimoine (Vétheuil).

Un panneau est affiché à proximité de la poste, et permet aux habitants et visiteurs d'appréhender les chemins et sentiers pour la découverte du village et de ses alentours (Brueil-en-Vexin).



✓ Communiquer et anticiper

Pour encourager la pratique de ces circulations douces, le plan du réseau existant peut être diffusé sur le site internet de la commune et/ou sur un panneau.

Afin d'anticiper la continuité et la pérennité du réseau, des emplacements réservés peuvent être intégrés au PLU. Les chemins peuvent faire l'objet d'une demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

■ Confort des usagers et sobriété des aménagements

Les revêtements de sol

Pour les circulations occasionnelles, l'enherbement, souvent existant, est à privilégier. La tonte assure l'entretien du sentier à la belle saison, et la pose d'une couche de broyat de bois pourra couvrir si nécessaire un chemin trop boueux en hiver.

Les circulations plus fréquentées requièrent un revêtement de sol drainant par tous les temps : le stabilisé ou la grave sont des matériaux dont l'aspect s'harmonise avec l'environnement rural, et dont la mise en œuvre économique impacte peu le milieu.



Une sente enherbée où la flore sauvage, la rivière et son petit patrimoine en pierre sont mis en scène par la tonte différenciée (Montalet-le-Bois).

Le mobilier, témoin de l'hospitalité

La signalétique

L'indication des distances, temps de parcours et directions est aussi utile qu'accueillante.



Panneaux mis en place par le Département du Val d'Oise.

La sécurité vis à vis de la circulation automobile

Des aménagements sobres permettent de renforcer la sécurité lorsqu'une voie est utilisée à la fois par les piétons et par les voitures :

- **Isoler un sentier de la route** grâce à une haie taillée d'arbustes d'essence locale (charmille) si l'emprise le permet, ou par des barrières ou plots en bois.
- **Signaler le croisement** entre rue et chemin piétonnier par le changement de revêtement de sol sur la chaussée, en introduisant des matériaux autre que le bitume, à caractère rural (pavés de grès).
- **Donner à une rue un caractère semi-piétonnier**, en retirant les trottoirs et en introduisant le végétal.



Une sente en bord de route pour relier le village au cimetière. Des bornes en bois ont été posées afin d'isoler le cheminement de la circulation automobile (Commeny).



Un aménagement qualitatif en pavés de grès signale l'intersection et assure la transition avec la rue (Montalet-le-Bois).

Les bancs

Sur les longs parcours, comme celui pour aller jusqu'au cimetière, ou pour ponctuer les promenades autour du village, des espaces de pause en situation ombragée ou profitant d'un cadre attrayant sont toujours bienvenus.



Bancs simples sur la coulée verte (Oinville-sur-Montcient).



Une aire de stationnement intégrée dans son environnement (Maudétour-en-Vexin).



Une haie de charmille pour dissimuler le parking depuis la rue (Chaussy).



Un parking dédié aux riverains traité à la façon d'une placette de village (Evécquemont).



Stationnements perméables ombragés sous un alignement d'érables (Chaussy).



Aire de stationnement en stabilisé aux abords du site archéologique (Genainville).



Un parking pour l'école et les commerces du centre (Vétheuil).

Aménager une aire de stationnement

N°4

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Anticiper la création de ces nouveaux espaces

Indispensable au dynamisme des commerces, nécessairement liée à l'habitat et aux équipements publics, souhaitable pour encourager les déplacements doux (piétons, cycles), la place dédiée au stationnement est une composante prépondérante de l'espace public.

Sa demande toujours croissante nécessite de plus en plus la création de nouveaux espaces de parking spécifiquement dédiés dont l'aménagement n'est pas sans conséquence sur l'identité et l'environnement.



Dans un site sensible (entrée de village, fond de vallon naturel et prairial, abord de l'église, de la mairie et de l'école) cette nouvelle aire de stationnement préserve la perméabilité des sols (grave et mélange terre pierre) et s'intègre dans son environnement grâce aux plantations (Chaussy).

En dehors des quelques pôles urbains, l'échelle modeste de nos bourgs doit permettre d'éviter la prolifération de grands parkings bitumés au profit d'espaces plus raisonnés privilégiant la polyvalence des usages, les revêtements de qualité et une meilleure intégration.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

■ Identifier les besoins

Les lieux de stationnement répondent à des besoins très divers : stationnement résidentiel, dépose minute (école, boulangerie,...), stationnement fréquent (mairie, médecin,...) stationnement occasionnel voire exceptionnel (manifestation annuelle...). Une analyse des pratiques au cas par cas, en intégrant également la place des vélos, doit aboutir à définir **une offre de stationnement proportionnée sans la surestimer, ou la sous-estimer** au risque de déplacement des pratiques.



Une aire de quelques places de stationnement dédiée aux riverains et aux utilisateurs d'un parc (Hameau de la Chartre, Brueil-en-Vexin).

■ La question de l'emplacement

L'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement est une réflexion à conduire en premier lieu à l'échelle des besoins de la commune et pas simplement en fonction d'opportunités foncières.

Si la volonté est de désengorger le centre bourg tout en maintenant le dynamisme des commerces, le confort d'usage des matériaux utilisés, le temps de parcours limité et la lisibilité du cheminement pour y accéder doivent être prioritairement pris en compte.

Si l'objectif est d'offrir un espace ré pondant à des besoins moins fréquents (abords du stade, du cimetière, départ de sentiers...), l'aire située en général en périphérie, peut être traitée de façon plus informelle (grave, stabilisé, enherbé), intégrée au paysage et nécessitant un entretien limité.

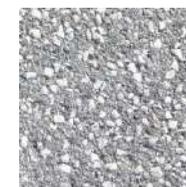
■ Les matériaux

Le choix des revêtements de sol peut permettre de valoriser l'espace public en limitant l'aspect routier, produit par l'utilisation systématique d'enrobé noir et de peinture blanche. Des matériaux plus clairs et plus qualitatifs, tels que les enrobés grenailés, les pavages, bétons érodés... , seront préférés. Dans un souci de gestion des eaux pluviales, le revêtement pourra être également plus perméable (pavage joint gazon, dalles alvéolées engazonnées ou avec gravier...).

Il est possible enfin, pour des espaces peu utilisés, en milieu naturel par exemple, de se contenter de solutions plus légères comme une simple grave calcaire, un sable stabilisé renforcé ou un mélange terre pierre...



Béton érodé



Enrobé grenailé



Pavés pierre naturelle



Pavés joints engazonnés



Dalles alvéolées plantées



Stabilisateur de gravier



Aire de stationnement pavée en centre bourg (Corneilles-en-Vexin).



Emplacements en dalles alvéolées engazonnées (Maudétour-en-Vexin).



Parking en mélange terre-pierre (Genainville).

■ L'intégration paysagère

Les végétaux permettent, à la fois, d'apporter ombrage, couleur, texture et caractère à un aménagement.

Ils sont aussi utiles pour favoriser la biodiversité dans des lieux souvent stériles et les surfaces plantées permettent l'infiltration des eaux pluviales. Toutes les strates de végétation (arbres, haies taillées ou libres, noues plantées...) peuvent être envisagées.



Noue plantée en fond de parking pour recueillir les eaux de ruissellement (Omerville).



Une aire de stationnement à proximité des commerces (Seraincourt).



Un parking en simple stabilisé à la sortie de village aux abords du city stade (Moussy).

Attention :

- un soin particulier (revêtement de sol et dimensions adaptées) doit être porté aux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- les zones de stationnement sont des zones de manœuvre qui nécessite une bonne visibilité. Il convient de bien choisir les végétaux avec une taille adulte en adéquation avec l'aménagement et les conditions de sécurité.

Quand le végétal remplace avantageusement le minéral

Dans les rues du village

Les plantes vivaces installées sur les trottoirs inutilisés par les piétons confèrent aux rues une ambiance accueillante, elles apportent une diversité de couleurs et de feuillages, permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et servent de gîte et de couvert aux insectes.



Grâce à l'entretien sélectif, les roses trémières et une végétation herbacée sauvage se sont installées spontanément (Frémainville).



La municipalité a fait déminéraliser un trottoir à la demande des riverains qui ont réalisé des plantations de vivaces et petits arbustes (Sailly).



Les plantes vivaces variées sur un trottoir trop étroit pour être utilisé par les piétons impactent positivement l'ambiance de la rue. Ces plantations, réalisées par les riverains dans le cadre d'une action «Je Jardine Mon Village» avec le CAUE95, ont également tissé du lien social (Genainville).

Pour aller plus loin

A consulter sur le site du PNR :

- Gestion différenciée
- Villages en herbe : films et document
- Fiches plantes vivaces
- Haies et vergers
- Guide de conception et de gestion écologique des cimetières (Agence Régionale de la Biodiversité)



Allée redevenue enherbée (Frémainville).

Le végétal dans l'espace public

N°5

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

De l'embellissement à la résilience, végétaliser les espaces communaux

Les efforts fournis par les communes pour agrémenter l'espace public grâce au végétal témoignent de l'attachement à la présence de la nature au cœur de nos villages.

Les espaces plantés participent à la qualité du cadre de vie : changeant au rythme des saisons, ils dispensent ombrage et fraîcheur, mettent en valeur les édifices, jouent un rôle dans l'organisation de l'espace et facilitent la gestion des eaux pluviales en permettant leur infiltration.

Ils sont aussi garants du maintien de la biodiversité en renforçant la trame verte au sein des bourgs.



Le végétal comme élément majeur de l'espace public (Longuesse).

Le végétal est vivant, il évolue au fil des saisons et des générations. Chaque espèce a une personnalité qui impacte son environnement et les motifs paysagers déterminent l'identité d'un lieu. Aménager avec le végétal requiert réflexion et savoir faire pour tirer parti de ses atouts.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

■ Concevoir un projet végétal

Des compétences nécessaires

Dans nos villages, l'aménagement végétal de l'espace public, utilisé par tous et entretenu par quelques-uns, est soumis à des contraintes spécifiques, allant du respect de l'identité locale et rurale à la facilité et l'économie d'entretien des espaces plantés.

A la manière d'un paysagiste concepteur, il s'agit de mener une réflexion préalable pour assurer la pérennité des aménagements. Lorsque le projet végétal s'inscrit dans la démarche d'obtention du label «Villes et villages fleuris», il devient fédérateur et motivant pour la municipalité, les agents communaux, les habitants et les partenaires. Avant la plantation, il convient de :

- Connaître les besoins spécifiques de chaque plante et sa capacité à s'adapter au milieu environnant.
- Prendre en compte l'allure de chaque plante, combinaison entre son origine, son port, son originalité qui déterminent le caractère qu'elle donnera au lieu.
- Anticiper ses dimensions à maturité pour éviter les contraintes d'une taille répétée.
- Évaluer l'entretien futur des plantations et prévoir si nécessaire les moyens financiers et humains.



Un massif de plantes vivaces et arbustives adaptées aux conditions du milieu. Rustique et résistant à la sécheresse, il demande peu d'entretien et ses dimensions n'empièteront pas sur les voies de circulation (Omerville).



Lorsque l'espace est suffisant pour laisser s'exprimer un arbre en port libre, celui-ci devient un véritable patrimoine. La silhouette et la floraison d'un marronnier participent ici à l'identité du lieu (Wy-dit-Joli-Village).

■ Agir en faveur de la biodiversité et de l'identité régionale

La flore locale et spontanée

Indispensables au maintien de la faune sauvage, notamment des pollinisateurs, les espèces champêtres et indigènes sont le fondement de la biodiversité. Elles sont préconisées dans les projets d'aménagement paysager ; chez les pépiniéristes, le label « Végétal local » garantit leur provenance.

D'autre part, il ne faut pas négliger l'intérêt de la végétation qui s'installe naturellement, anciennement surnommée « mauvaises herbes ». Les espèces spontanées sont de fait parfaitement adaptées à leur environnement, elles participent activement aux interactions essentielles à la survie de l'écosystème, et présentent souvent un attrait esthétique indéniable.



La flore spontanée est préservée et accompagne le mur de pierre (Sagy).



Massif fleuri de plantes sauvages au jardin de l'écomusée (Théméricourt).



Une aubépine en port libre orne un carrefour en cœur de village (Omerville).



La charmille (haie taillée constituée de charmes), motif paysager identitaire et rural, est facile d'entretien (Seraincourt).

■ Penser aux plantations nourricières

L'installation sur l'espace public d'arbres et arbustes fruitiers sous forme de vergers et de haies représente une action forte en faveur du patrimoine naturel local et pour l'avenir des générations futures.



A Frémainville, un verger communal offre un espace ombragé et récréatif à proximité de l'école.

Attention aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

Leur apparition sur le territoire communal doit faire l'objet d'une attention particulière. Elles induisent des problématiques environnementales, économiques et sanitaires. Il est utile de les connaître pour ne pas les planter. Le Parc naturel régional du Vexin français conseille quant à leur gestion. Liste des espèces disponible sur le site du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les aménagements

Gérer l'eau là où elle tombe pour retenir les eaux de ruissellement au plus près de leur source, alimenter les nappes souterraines et réduire le risque d'inondation :

- **En réduisant l'imperméabilisation des sols.** Choisir autant que possible des revêtements de sol perméables pour la création d'espaces publics et privés : parking, trottoirs, places, voiries.
- **En accueillant.** Créer des dépressions capables de recevoir, stocker et infiltrer les eaux de ruissellement : noues, fossés, jardins de pluie...



Une aire de stationnement au revêtement perméable : mélange terre / pierre engazonné (Chaussy).

- **En restituant.** Multiplier les espaces plantés qui permettent deux phénomènes liés à la physiologie des plantes : l'évapotranspiration par laquelle les plantes restituent dans l'atmosphère une partie de l'eau puisée dans le sol, générant de la fraîcheur, et la phyto-épuration, l'action par laquelle les plantes et les bactéries de leurs racines fixent certains polluants



Des noues pour drainer l'eau des voiries et permettre son infiltration (Omerville).

Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie

Economiser et prévenir

L'utilisation de l'eau de pluie stockée permet une économie non négligeable de la ressource : l'arrosage des végétaux est indispensable les premières années après leur plantation pour assurer leur reprise (ou continuellement en saison estivale pour les cultures annuelles), et d'autres destinations sont possibles (alimentation des w.c., nettoyage, ...)

Lors de fortes précipitations, une partie de l'eau de pluie retenue dans ces réservoirs disponibles contribue également à réduire le risque d'inondations.



Installation de cuves dans un local technique municipal pour la récupération des eaux de pluie (Montalet-le-Bois).

L'eau, un patrimoine vivant

N°6

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Intégrer la gestion de la ressource en eau dans les aménagements

L'eau, indispensable à la vie, est précieuse. Nos villages se sont implantés en fonction de sa disponibilité, et un important patrimoine bâti témoigne de son usage. Aujourd'hui, la gestion durable de la ressource est devenue l'un des principaux enjeux du XXI siècle, notamment face au changement climatique qui intensifie les événements extrêmes liés au cycle de l'eau (sécheresses et inondations), à l'effondrement de la biodiversité et aux risques de pollution.



Une source anciennement aménagée, en amont du village, simplement mise en valeur dans un parc : le public profite du cadre bucolique et de la fraîcheur des eaux limpides (Montalet-le-Bois).

Pour le bien-être des habitants et des générations futures, la préservation de ce bien commun et fragile doit s'inscrire dans les projets d'aménagements d'espaces publics, au cœur des villages ainsi que dans les espaces naturels.

A l'échelle communale, des actions participent à relever ce défi :

- **Promouvoir la valeur de l'eau dans les paysages en valorisant les témoins de son utilisation passée, en entretenant et en expliquant aux habitants la biodiversité des cours d'eau et des zones humides.**
- **Prendre en compte la préservation de la ressource en eau dans chaque projet d'aménagement en favorisant son cycle naturel.**

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Assurer la pérennité de notre petit patrimoine lié à l'eau

Les villages vexinois sont ponctués de nombreux éléments du patrimoine hydraulique : sources, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits, moulins, pompes. Tombés en désuétude et parfois menacés d'abandon voire de disparition, ils sont néanmoins les témoins de l'histoire sociale et économique locale.

La restauration et la mise en valeur de ces biens communs sont essentielles pour le maintien de l'identité du Vexin français. Ponctuation d'un cheminement, lieu de pause, ornement d'un espace public, ils agrémentent aussi le cadre de vie.

En amont de chaque projet, même minime, un diagnostic du site et de ses abords incluant une recherche de documents historiques, permettra la définition d'un programme. Comme toujours, l'utilisation de matériaux patrimoniaux (pierre calcaire locale, grès de récupération, fer forgé) participe à la qualité de l'aménagement.



Des travaux ont permis la mise en valeur de cette ancienne pompe de forge : réalisation d'une ouverture dans le muret, pose d'un garde-corps en métal, aménagement d'une descente vers la rivière et requalification du square (Sailly).



La restauration de la toiture a permis de redonner sens à ce lavoir à impluvium et participe à l'harmonie du lieu (Oinville-sur-Montcient).

Promouvoir les potentiels écologiques et récréatifs de l'eau

Cadre de vie et biodiversité

Les milieux humides, ripisylve et mares sont des réservoirs de biodiversité. De plus, la présence de l'eau évoque la détente et procure la fraîcheur, elle est un atout fort pour la mise à disposition d'espaces publics accueillants.

Parole d'acteur - Dominique Herpin Maire de Vétheuil

Réouverture du ru du Roy

« Je voulais absolument qu'on puisse remettre l'eau au cœur de la nature, qu'on puisse redécouvrir ce ruisseau. On a beaucoup de ruisseaux sur la commune. On en a deux qui se jettent dans la Seine et je trouve que c'est tellement charmant. Ça a plu presque tout de suite à tout le monde. »

Avant les travaux de réouverture du ru, une buse en béton, perçue comme un égout, débouchait directement dans la Seine. Le ru avait été recouvert sur 75 m à la fin des années 60 lors de la création d'une large berge artificielle suite aux opérations de dragage de la Seine pour la navigation de grosses barges. Depuis plus de 10 ans la commune souhaitait remettre à ciel ouvert ce ru au niveau de sa confluence avec la Seine. L'action a été planifiée financièrement dans le contrat de bassin des rus du Roy signé en 2012 et réalisée en 2017.

Extrait de « Plus grand que la Seine – Acteurs en réseau Paysages en projets » 2021 - Ouvrage collectif dans le cadre du contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine.



Le Ru du Roy de nouveau ouvert depuis 2016.



La mare et ses abords sont valorisés dans un parc accessible au public (La Chartre, Brueil-en-Vexin).



La flore des berges (consoude, eupatoire, iris des marais, salicaire, ...) est préservée lors de l'entretien et ne sera fauchée qu'à l'automne (Damply, Montalet-le-Bois).

Si l'entretien est nécessaire pour maintenir les milieux ouverts et accessibles, il doit néanmoins préserver la flore spontanée des milieux humides.



La présence de l'eau et son chuchotement dans une rue du village procure une ambiance apaisante (Mézy-sur-Seine).

Le rôle du végétal pour accompagner la pente

Avec son système racinaire, la végétation est un bon moyen naturel de retenir la pente. Elle permet à l'eau de pluie de s'infiltrer plus facilement et ainsi limiter le ruissellement.

Le choix des plantes est fonction du type de talus (inclinaison, présence d'un soutènement...). La règle est de ne pas concurrencer les éléments patrimoniaux, de ne pas refermer les paysages et d'afficher une simplicité propre aux villages du Vexin. Les vivaces couvre sols, associées à quelques arbustes et arbres, sont particulièrement recommandées pour leur entretien facilité et leur intégration paysagère.



Fauchée une à deux fois par an (prairie) ou laissée en bosquet (noisetier, troène, lierre, ...), la végétation naturelle retient et protège le sol en pente. Elle s'intègre parfaitement dans le paysage rural et garantit un refuge pour la biodiversité (Montgeroult).



Talus planté d'arbustes bas (Maudétour-en-Vexin).

L'enherbement naturel est également une bonne solution, à condition de ne pas y pratiquer une tonte intensive qui favorise le ravinement et nuit à la biodiversité.



Une fausse bonne idée, où la bâche plastique asphyxie le sol et accélère le ravinement.

Aménager avec la pente

N°7

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Déclivité et identité

Le territoire du Parc est marqué par un relief particulier, à l'origine des paysages emblématiques qui font la richesse du Vexin Français. Des buttes boisées haut-perchées, aux flancs agricoles et ses petites vallées en creux, le relief dessine un paysage mouvementé et varié.



Une rampe accessible à tous traitée avec simplicité en accord avec l'identité vexinoise (Montgeroult).

Aménager l'espace public avec la pente peut être source d'interrogations et de problématiques (difficultés d'accessibilité, entretien, gestion de l'eau, érosion...). On peut également voir ces contraintes comme une opportunité pour renforcer, en suivant quelques règles, l'identité vexinoise de nos villages.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

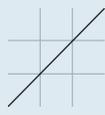


Savoir lire la pente



Au-delà de 1 pour 1

Un soutènement est nécessaire avant végétalisation.



Pente de 3 pour 2

Inclinaison maximale pour un talus sans soutènement. Les végétaux doivent être implantés rapidement.



Pente de 3 pour 1

On parle de talus paysager où la pente est douce et peut accueillir tout type de végétation.



Comment tenir la pente

Mur de soutènement haut

Ouvrage avec peu d'emprise au sol (peut nécessiter un bureau d'étude technique)



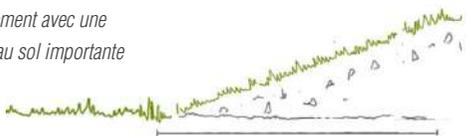
Mur de soutènement et talus

Solution intermédiaire pour limiter les emprises



Talus

Aménagement avec une emprise au sol importante



Quels matériaux ?

L'usage de la pierre naturelle dans le Vexin, terre de calcaire, s'impose comme le choix patrimonial préférentiel. Différents appareillages sont possibles : moellon maçonné, montage en pierre sèche, enrochement pour les soutènements importants.

Pour des raisons techniques ou de coûts, des solutions intermédiaires peuvent être envisagées :

- parer un mur de béton avec des moellons de pierre calcaire d'une épaisseur de 10 à 15 cm, enduits et beurrés ensuite à fleur.
- mettre en place des gabions où l'on utilisera des pierres calcaires en parement et des matériaux tout venant en comblement à l'arrière.

Les rondins de bois en pin s'imposent souvent comme une solution bon marché et rapide.

Leur manque de durabilité et leur aspect « préfabriqué en série », ne contribuent ni à la pérennité des aménagements, ni à l'identité locale.



Si le bois s'impose comme un élément de projet - dans un cadre forestier ou en bord de rivière - préférer alors des essences locales à plus longue durée de vie (chêne, châtaignier, acacia) et en section carrée pour une meilleure intégration.



Soutènement de talus en traverses de chêne à section carrée (Moussy).



Ouvrage en pierre, témoignage patrimonial (Moussy).



Création d'une rampe et d'un mur de soutènement en pierre (Oinville-sur-Montcient).



Un mur en pierres sèches (sans mortier) est durable, permet le drainage de l'eau, et accueille la biodiversité : la petite faune y trouve refuge et les plantes s'y installent (Evecquemont).



Des gabions pour soutenir la pente (La Roche-Guyon).



A éviter absolument pour lutter contre la banalisation des paysages du Vexin : la maçonnerie de parpaings de béton (agglomérés) non enduite, les éléments préfabriqués de béton moulé à végétaliser, les fausses pierres...

Faire le bon choix au final

Comme souvent en matière d'aménagement, le choix ne peut se faire uniquement sur l'identité et l'aspect mais être le résultat d'un croisement de plusieurs critères :

La sobriété

Un espace public réussi est un aménagement simple limitant le nombre de matériaux et facilitant la lecture du lieu par ses utilisateurs. Le choix du revêtement et des bordures doit toujours se faire en harmonie avec les matériaux déjà en place (y compris le bâti).

La provenance

Choisir de préférence des matériaux locaux, récupérés ou recyclés. Quand cela n'est pas possible, il convient alors de s'interroger sur leur provenance et leur durée de vie. L'origine géographique ne peut être un critère d'exclusion dans un appel d'offre mais définir des spécificités précises est autorisé (par exemple un pavé dit de réemploi est forcément régional voir local).

L'aspect environnemental

Donnée primordiale à étudier dans la conception du projet afin de promouvoir, quand cela est possible, des surfaces perméables comme l'engazonnement de certains trottoirs, les pavés à joints drainant sur des parkings peu utilisés, la grave calcaire ou un simple broyat de bois sur des sentiers...

La durabilité

S'interroger sur la capacité des matériaux à être repris. Un espace public évolue et il peut être nécessaire de modifier certaines surfaces. Si la reprise est facilitée avec des éléments modulaires (pavés) ou des surfaces bruts (stabilisé), elle s'avère plus complexe avec des enrobés ou des bétons très spécifiques.

Le coût

La variation de prix d'un matériau et de sa pose peut être multipliée par 5 ou 6 (40 euros pour le stabilisé et jusqu'à 200 euros par m² pour de la pierre naturelle). **La bonne règle est de faire moins mais mieux** et d'introduire dans les opérations à fort investissement les notions de phasage et d'arbitrage.



Harmonie entre les matériaux de sol et le bâti (Lainville-en-Vexin).



Parking perméable au dessin contemporain et sobre dans un projet à l'identité marquée (Guitrancourt).



Intemporalité des pavés de grès où les joints enherbés soulignent le caractère rural du lieu (Genainville).

Le bon matériau pour le bon usage

N°8

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Un élément de projet à part entière

Dans un futur aménagement, la question du choix des matériaux de sol et bordures peut vite devenir complexe. Leur sélection fait appel à des enjeux pluriels :

- patrimoniaux. Ils véhiculent l'identité du lieu, font le lien avec le territoire ;
- techniques. Ils doivent correspondre aux usages à valoriser et répondre à des normes d'accessibilité et performances précises ;
- environnementaux vis à vis de la perméabilité des sols, de la distance d'approvisionnement ;
- financiers. Il s'agit bien souvent du plus gros poste de dépense d'un projet d'où la nécessité de privilégier la simplicité.



La minéralité sur de grandes surfaces trouve sa place sur des espaces exceptionnels comme un parvis en ville. Le choix de la pierre naturelle est ici primordial (Magny-en-Vexin).

Il n'y a pas de «mauvais matériaux» mais plutôt de mauvais usages : il convient en la matière de se garder des recettes toutes faites (enrobé, bordures béton) dont le recours systématique n'est pas sans conséquence sur la banalisation et la perte d'identité du territoire.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Pour un ancrage identitaire

La pierre naturelle

A privilégier quand on veut mettre en avant un caractère traditionnel. Plus onéreuse, elle s'inscrit dans une démarche patrimoniale aux abords d'un monument ou d'un centre ancien. Utilisée préférentiellement pour les zones avec peu de trafic, où il y a peu de contraintes de roulement, la nature et les finitions multiples de la pierre naturelle jouent sur l'aspect et le confort des usagers. **Le grès est un marqueur de l'identité vexinoise** et a toute sa place dans nos aménagements sous forme de pavés, bordures, dallage.



La pose de pavés avec joints engagonnés préserve la perméabilité des sols (Marines).



L'utilisation de pavés de grès de réemploi sciés limite les bruits de roulement sur la chaussée (Marines).

On distingue deux types de matériaux en grès :

- les grès de réemploi, dont la plupart ont été posés au XIX^{ème} siècle, sont issus de stock provenant de chantiers de rénovation. Ces pavés et bordures anciens présentent des variations de taille, de couleur (beige, brun, gris) et de surface plus ou moins lisse. Cet aspect unique, « à la pièce », fait tout le charme et l'intérêt de ces matériaux qui s'harmonisent parfaitement avec nos centres anciens et son architecture vernaculaire allant du château à la maison rurale. Leur pose requiert un soin particulier et leur aspect irrégulier nécessite parfois, pour atténuer le bruit de roulement ou écrire des itinéraires dédiés au PMR, de les scier afin de proposer une planéité parfaite. Attention avec cette finition lisse de ne pas les utiliser sur de trop grandes surfaces au risque d'afficher un aspect « artificiel » loin de l'identité souhaitée.
- les grès neufs. Majoritairement issus de carrières d'Inde ou de Chine, ces produits ont des teintes souvent plus soutenues et sont produits à des formats standardisés. Leur calibrage facilite la pose et leur multiple finition disponible à la commande (bouchardé - clivé - flammé) permet de les intégrer dans des aménagements plus contemporains. Du fait de leur provenance, ces grès génèrent de grosses consommations liées au transport et ils ne présentent pas les mêmes caractéristiques esthétiques que les matériaux de réemploi, ancrés historiquement (attention aux teintes trop ocre et trop jaune).

FINITIONS

Bouchardé

Flammé

Clivé

Scié

Ancien (réemploi)

ASPECTS

Aspect fait de petits creux et bosses.

Aspect rugueux, antidérapant.

Aspect naturel, un peu rugueux.

Aspect lisse

Usure naturelle ou d'aspect naturel.

Privilégier les finitions naturelles :



Grès de réemploi



Grès neuf clivé



Les bordures et pavés en béton ou en terre cuite peuvent être envisagés ponctuellement, à réserver pour un aménagement contemporain. L'erreur à ne pas commettre est de les utiliser pour « imiter » la pierre naturelle.

Les surfaces en sable stabilisé

Économiques et de mise en œuvre rapide, les sols stabilisés s'adaptent parfaitement au cadre rural et remplacent avantageusement d'autres matériaux (enrobé, béton) sous réserve d'un usage majoritairement dédiés aux piétons et aux cycles. Associés à des liants pour plus de stabilité, ils restent néanmoins sensibles à la circulation et au ruissellement.



Sente en stabilisé au coeur de la coulée verte (Oinville-sur-Montcient).

Les bétons érodés

La palette de granulat et les possibilités de traitement de sa surface - désactivé, sablé, bouchardé, poncé - font du béton un revêtement aux aspects multiples, toujours avec des qualités mécaniques importantes (circulables pour vl et pl). Ils s'associent facilement avec un environnement rural, avec une finition sablée proche de la pierre naturelle, ou au contraire afficher un caractère plus contemporain avec une finition bouchardée très texturée. La finition désactivée est la plus répandue.



Béton désactivé



Béton sablé



Béton bouchardé



Béton poncé



La chaussée en béton désactivé prolonge l'espace dédié aux piétons et s'harmonise avec les pavés de grès (Maudétour-en-Vexin).

Les enrobés travaillés

Peu utilisés, ils représentent une alternative quand on souhaite démarquer une surface circulée dont les conditions de trafic ou les nuisances sonores n'autorisent pas le recours aux pavés ou au béton désactivé. Ils peuvent être « cloutés », avec rajout de granulat superficiel ou bien « érodés » comme les bétons par grenailage ou hydrodépavage, pour faire ressortir la couleur des gravillons enrobés.



Enrobé « clouté » en coeur de bourg (Arthies).

Des espaces adaptés au contexte

Limiter les aménagements

Les espaces publics de nature sont plus facilement appropriables par tous car ils offrent une diversité d'usages « informels ». Il faut savoir laisser libres des espaces et permettre leur appropriation par les villageois et la pratique d'activités variées : un chemin stabilisé devient un boulo-drome, une pelouse offre une aire de jeux variés, la tonte différenciée crée un labyrinthe temporaire....

Favoriser la biodiversité

Les expériences sensibles et sensorielles au cœur de la nature influencent notre perception de la biodiversité : la présence d'espèces végétales locales identitaires compose un cadre favorable à la pédagogie à l'environnement.



Le patrimoine rural naturel et bâti fournit des espaces identitaires propices à la détente. Le long de la coulée verte, le couvert des grands arbres, la présence d'un lavoir associé à la pose de bancs créent un espace propice à la détente et la rencontre (Oinville-sur-Montcient).



La tonte différenciée sur les bords de Seine crée des chemins de promenade et lieux de repos dans un cadre champêtre (Vétheuil).

Quels espaces récréatifs dans mon village ?

N°9

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Aménager des espaces de détente et de convivialité

Les lieux publics dédiés aux sports et aux loisirs de plein air participent au bien être de la population et renforcent le lien social et la convivialité. Ainsi les communes se sont dotées ou projettent de plus en plus souvent la création de tels espaces.

Si l'analyse de l'offre et de la demande est primordiale, les opportunités foncières et la sécurité constituent les bases de la faisabilité du projet, les choix d'aménagement quant à eux déterminent une ambiance qui participe au caractère du village



Une simple tonte différenciée crée des espaces ludiques et récréatifs (Théméricourt).

Quels sont les enjeux de l'intégration de ces espaces récréatifs dans le contexte rural ?

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Le bon endroit

La distance idéale des habitations

Trop éloigné, le lieu n'est pas ou peu investi. A proximité immédiate des habitations, les regroupements de personnes peuvent occasionner une gêne sonore pour les riverains.

La desserte

En incluant les espaces récréatifs dans le réseau des circulations douces, les habitants y accèdent à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture, ce qui évite d'avoir à créer des stationnements supplémentaires.

Un lieu agréable

Pour le confort des usagers, le lieu doit être ombragé et frais en été, à l'abri des vents en hiver.



Les équipements de loisirs sont implantés dans un lieu ombragé au bord de la rivière (Seraincourt).

L'intégration paysagère

Ce qu'il faut privilégier :

- Utiliser le relief existant pour inclure les équipements. L'idée est de limiter au maximum les mouvements de terrain.
- Choisir des matériaux en lien avec les ressources et le patrimoine local. Tout en répondant aux impératifs de sécurité et d'entretien, il faut favoriser les sols perméables (mulch, gravier, gazon) et éviter l'artificialisation des sols en limitant les aménagements au strict nécessaire.
- Tirer parti du paysage environnant (une vue, une orientation...) et notamment la végétation en place dont la préservation permet une meilleure intégration .



L'aire de jeux ombragée joue avec le dénivelé naturel. Les jeux en bois et le sol en gravier permettent une continuité avec l'environnement (Chaussy).



Le terrain de foot est accompagné d'un double alignement de tilleuls : l'équipement se fait plus discret dans le paysage et les usagers profitent de l'agrément procuré par les arbres (Lainville-en-Vexin).



Le mobilier en bois, bancs, poubelle, panneau, jeux, permet une bonne intégration de cette aire dans un environnement champêtre (Courcelles-sur-Viosne).



Le muret de pierre, les teintes douces des équipements sportifs et le choix d'un mobilier périphérique (clôture et filets) sobre, léger, visuellement «transparent» (à l'inverse des «city-stades» de catalogue) favorisent l'intégration de ce terrain multisports dans son environnement (Moussy).

L'équipement sportif, situé à proximité de l'école, est accompagné d'un verger qui l'isole de la rue, renforce le caractère champêtre et devient aussi un espace de jeu sous les arbres (labyrinthe en tonte différenciée). (Frémainville).



Attention aux erreurs d'évaluation ! La demande d'installation d'équipements de loisir et de sport doit être bien évaluée, au risque qu'ils soient peu utilisés, voir abandonnés. Il faut avoir conscience des « effets de mode », des changements de pratiques au fil des générations.

Quelques exemples à promouvoir sur notre territoire

Pour des environnements naturels

Le bois et les matériaux bruts comme le métal galvanisé trouvent toute leur place dans un environnement de nature où l'objectif est de les intégrer au contexte (voie verte, aire de jeux, berges de rivière...). Quel que soit le modèle, privilégier toujours la simplicité et la capacité de ce type de mobilier à être facilement réparé (le bois étant moins durable que la pierre ou le métal). Vérifiez également l'origine du bois de votre mobilier urbain : certification de gestion durable (PEFC, FSC), certification de l'origine légale des bois (label OLB, label TLTV, label VLC). Les bois exotiques sont à proscrire.



Un banc dont les lames d'assise sont facilement remplaçables en régie.



Une assise contemporaine en bois parfaitement intégrée à son environnement (Gommecourt).



L'habillage bois du conteneur assure son intégration dans un contexte forestier.



Les bornes et barrières à section carré s'harmonisent davantage avec les autres mobiliers en reprenant les mêmes lignes.



Des supports vélos en bois au design épuré.

Pour des contextes patrimoniaux

Le mobilier ne doit pas concurrencer une ambiance en imposant un style ou une couleur mais s'inscrire dans un contexte. Les équipements devront accompagner, en reprenant les valeurs propres aux caractères des centres anciens vexinois : simplicité, intemporalité et matériaux nobles (bannir les plastiques). Dans toutes les gammes dites classiques, préférer les couleurs sombres et les lignes épurées.



Garde-corps classique adapté au centre ancien.



Potelet aux lignes élancées.



Corbeille Tulipe.



Banc aux lignes intemporelles (piétements en fonte et assises en bois).

Le mobilier public

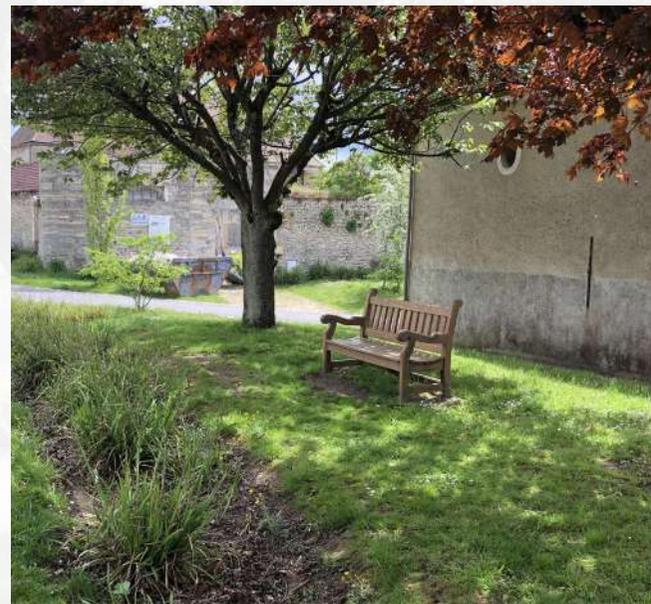
N°10

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Des équipements pour vivre ensemble l'espace public

Le mobilier public répond à de nombreux besoins de signalisation, sécurisation, information, de propreté, etc. Il fait donc partie intégrante des aménagements et participe d'une certaine manière à l'identité communale.

Plutôt associé aux villes, on le voit souvent utilisé dans nos campagnes pour répondre à des problèmes très ponctuels : une jardinière pour empêcher les véhicules de stationner, un banc rajouté devant l'entrée de l'école... Sa justification, le choix et l'emplacement doivent être étudiés avec attention, notamment pendant les phases de projet. Le mobilier doit être au service de l'utilisateur et non encombrer l'espace, il ne doit pas être posé «au hasard», ni juste pour répondre à un besoin ponctuel.



Un emplacement qui répond à un besoin d'halte ombragée et un choix de mobilier qui s'harmonise avec l'identité pittoresque du lieu (Omerville).

Le mobilier urbain est souvent perçu comme un élément utilitaire placé tant bien que mal dans son environnement. Il peut aussi participer à créer des espaces qualitatifs à condition d'être intégré dès la phase de conception.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

Comment réussir son intégration dans le projet

Avant le choix du mobilier, un certain nombre de règles simples garantissent une bonne intégration dans le projet

Penser polyvalence

Pour éviter l'encombrement, opter pour des équipements multifonctionnels. Le muret en pierre existant peut-il faire office de banquette ? Le candélabre peut-il servir de support de signalétique ? Des plantations en pleine terre le long du trottoir peuvent-elles également empêcher le stationnement plutôt que des poteaux ou barrières ?



Le muret de soutènement joue également le rôle de banquette informelle pour l'aire de pétanque (Maudétour-en-Vexin).

La juste mesure

Il convient de bien évaluer les besoins afin de ne pas surcharger l'espace public de mobiliers inutiles. Quand les équipements répondent à des besoins de service (une corbeille, un banc), leur nombre est naturellement adapté à une demande plus ou moins importante.

Quand ils servent à organiser l'espace (avec des bornes, des barrières), le juste nombre de mobilier assurera aussi efficacement la sécurité et la lisibilité qu'une surenchère de ces derniers (cas des bornes trop serrées par exemple).



Bien que largement espacées, les quelques bornes suffisent à affirmer la vocation piétonnière des espaces (Maudétour-en-Vexin).

Une réflexion à l'échelle communale

Ce que l'on peut faire à l'échelle communale :

- ne pas majorer l'offre inutilement. Le mobilier peut toujours être complété dans le temps si cela s'avère indispensable.
- penser également à l'environnement et à l'impact visuel que peut avoir un équipement sur la lecture d'un monument ou une ambiance paysagère particulière.
- harmoniser les modèles et la couleur choisie pour l'ensemble des mobiliers qui marqueront un secteur particulier de la commune (centre historique, lotissement, entrée de bourg...).
- adopter des principes d'implantation identiques sur toute la commune comme aligner les différents mobiliers (corbeilles, potelets, panneaux de signalisation, candélabres...) et les positionner en limite de trottoirs afin de dégager l'espace.



Aux abords de l'église, une cohérence dans le style et les teintes du mobilier avec ici une identité classique adaptée au contexte de centre village (Épiais-Rhus).

La question du local

Plutôt que remplacer systématiquement le mobilier en mauvais état par des produits industriels issus de catalogues, il est parfois possible, quand il porte une valeur patrimoniale, de les restaurer ou de les remplacer par de nouvelles créations avec des artisans locaux comme des serruriers ou des menuisiers.



Banc créé par un artisan (Juziers).



Un garde corps sur-mesure remarquable (Montalet-le-Bois).



Une benne à verre judicieusement placée dans la voie d'accès au parking, accessible et visible par tous tout en demeurant discrète (Omerville).



Dans le cadre de mobilier fait sur mesure, en régie par exemple, ne pas oublier les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : rendre le mobilier repérable par tous (forme, contraste de couleur...) et conforme aux normes de sécurité.